

N° DM/31/1.7/2023-30

Décision municipale relative à la passation d'un avenant n°1-TO3 dans le cadre des marchés de travaux pour la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville Ancien Hôtel de Brancas - Lot 01 : Maçonnerie pierre de taille

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles relatifs aux modifications de marché autorisées,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale n° DM/31/1.1/2018-14 du 12 mars 2018 relative à la passation de marchés de travaux allotis pour la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville - Ancien Hôtel de Brancas,

VU le marché conclu avec la SARL VIVIAN & Cie pour le lot 01 : Maçonnerie pierre de taille d'un montant initial de 301 118.49 euros H.T. pour la tranche ferme « Aile Sud-Ouest » (TF),

VU la décision d'affermissement de la tranche optionnelle 1 « Aile Nord » (TO1) pour un montant de 323 294,41 euros H.T.,

VU la décision d'affermissement de la tranche optionnelle 2 « Aile Centrale » (TO2) pour un montant de 162 804.32 euros H.T.,

VU la décision d'affermissement de la tranche optionnelle 3 « Aile Sud Est » (TO3) pour un montant de 255 402.94 euros H.T.,

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire de procéder aux travaux supplémentaires suivants, relevant de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique, dans le cadre de la TO3 :

- Réalisation d'une chape neuve au R+1 à la suite de la découverte d'un support de sol dégradé (chape en béton de pouzzolane compris étalement) : 1 873.92 euros H.T.
- Lors de la restauration de la façade Sud, découverte de linteaux fissurés nécessitant une consolidation par goujonnage : 1 808.01 euros H.T.
- Reprise du parement en pierre de taille en mauvais état, au RDC dans la cage d'escalier, à la suite de la réouverture d'une fenêtre et de la découverte d'un doublage en brique : 1 896.76 euros H.T.

... / ...

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun de procéder aux modifications relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique, dans le cadre

- Réalisation d'un sol neuf pour les espaces d'accueil du RDC compris dépose des sols en carrelage, décaissement, réalisation d'une chape maigre, pose d'un dallage pierre et réalisation de saignées dans la dalle béton pour les cheminements électriques : 24 492.34 euros H.T.
- Réouverture d'une baie bouchée découverte au service accueil en RDC : 2 235.39 euros H.T.
- Bouchement de la baie existante entre les pièces E.006 et E.007 suite à la découverte de la baie bouchée : 1 077.85 euros H.T.
- Démolition des faux plafonds et du mobilier maçonné de la salle E.008 suite à la découverte de plafonds anciens en plâtre : 964.64 euros H.T.
- Déduction des prestations de drains et calades réalisées en TO1 (avenant 1 - TO1) : - 4 712.14 euros H.T.
- Déduction des prestations de dépose de sols et ragréages réalisées par le lot 07 : Carrelage / Faïence, SAS NEOTRAVAUX : - 1 896.33 euros H.T.
- Déduction des installations de chantier : - 3 575.68 euros H.T.
- Suppression des prestations de démolition d'anciens emmarchements et de bouchement d'une baie au R+2 : - 1 276.93 euros H.T.

VU le projet d'avenant n°1-TO3 correspondant aux modifications énumérées ci-dessus à conclure avec la SARL VIVIAN & Cie, titulaire du marché,

APPROUVE l'avenant n°1-TO3 aux marchés de travaux relatifs à la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville - Ancien Hôtel de Brancas, lot 01 : Maçonnerie pierre de taille,

PRECISE que le montant total des modifications relevant de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique s'élève à 5 578.69 euros H.T., soit + 0.54 % du montant total du marché initial TF + TO1 + TO2 + TO3 : 1 042 620.16 euros H.T.,

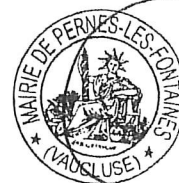
PRECISE que le montant total des modifications relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique s'élève à 17 309.14 euros H.T., soit + 1.66 % du montant total du marché initial TF + TO1 + TO2 + TO3 : 1 042 620.16 euros H.T., et que le pourcentage d'écart cumulé est de + 3.51 %,

PRECISE que le nouveau montant du marché TF + TO1 + TO2 + TO3, toutes modifications comprises, s'élève à 1 166 476.67 euros H.T.,

DECIDE de signer l'avenant n°1-TO3 et tous documents s'y rapportant,

RAPPELLE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pernes-les-Fontaines, le 25 avril 2023  
Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le :

Publiée le :

Notifiée le :



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

### AVENANT N°1 - Tranche optionnelle 3

#### A – Identification du pouvoir adjudicateur.

Ville de Pernes-les-Fontaines  
Hôtel de Ville  
Place Aristide Briand  
84210 Pernes-les-Fontaines

Représentée par Monsieur Didier CARLE, Maire

Tél : 04.90.61.45.00  
Fax : 04.90.61.32.46  
Courriel : [contact@perneslesfontaines.fr](mailto:contact@perneslesfontaines.fr)  
Site de la ville : <http://www.perneslesfontaines.fr>

#### B – Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

**VIVIAN & Cie**  
26, avenue André Roussin  
Parc Saumaty-Séon  
13016 MARSEILLE  
Tel : 0495069700  
Siret : 06380227600038

#### C – Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**RESTAURATION ET AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE – ANCIEN HÔTEL DE BRANCAS  
Lot 01 : Maçonnerie pierre de taille**

■ Montant initial du marché public :

	Montant en € H.T.
Tranche ferme : « Aile Sud-Ouest »	301 118.49
Tranche optionnelle 1 : « Aile Nord »	323 294.41
Tranche optionnelle 2 : « Aile Centrale »	162 804.32
Tranche optionnelle 3 : « Aile Sud Est »	255 402.94
<b>Total</b>	<b>787 217.22</b>

La tranche optionnelle 1 : « Aile Nord » a été affermée le 2 octobre 2019.  
La tranche optionnelle 2 : « Aile Centrale » a été affermée le 15 juin 2021.  
La tranche optionnelle 3 : « Aile Sud Est » a été affermée le 18 mars 2022.

**D - Objet de l'avenant.**

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant est pris dans le cadre de la tranche optionnelle 3 « Aile Sud Est » et en application du Code de la Commande Publique relatifs aux modifications de marché autorisées.

Modifications de marché relevant de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique :

Les travaux suivants sont rendus nécessaires suite à des circonstances imprévues :

- Réalisation d'une chape neuve au R+1 à la suite de la découverte d'un support de sol dégradé (chape en béton de pouzzolane compris étalement) : 1 873.92 euros H.T.
- Lors de la restauration de la façade Sud, découverte de linteaux fissurés nécessitant une consolidation par goujonnage : 1 808.01 euros H.T.
- Reprise du parement en pierre de taille en mauvais état, au RDC dans la cage d'escalier, à la suite de la réouverture d'une fenêtre et de la découverte d'un doublage en brique : 1 896.76 euros H.T.

L'ensemble de ces modifications représente une plus-value d'un montant de **5 578.69 euros H.T.**

Modifications de marché relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

Les modifications suivantes apparaissent opportunes :

Travaux en plus-value d'un montant total de 28 770.22 euros H.T. :

- Réalisation d'un sol neuf pour les espaces d'accueil du RDC compris dépose des sols en carrelage, décaissement, réalisation d'une chape maigre, pose d'un dallage pierre et réalisation de saignées dans la dalle béton pour les cheminements électriques : 24 492.34 euros H.T.
- Réouverture d'une baie bouchée découverte au service accueil en RDC : 2 235.39 euros H.T.
- Bouchement de la baie existante entre les pièces E.006 et E.007 suite à la découverte de la baie bouchée : 1 077.85 euros H.T.
- Démolition des faux plafonds et du mobilier maçonné de la salle E.008 suite à la découverte de plafonds anciens en plâtre : 964.64 euros H.T.

Travaux en moins-value d'un montant total de 11 461.08 euros H.T. :

- Déduction des prestations de drains et calades réalisées en TO1 (avenant 1 – TO1) : - 4 712.14 euros H.T.
- Déduction des prestations de dépose de sols et ragréages réalisées par le lot 07 : Carrelage / Faïence, SAS NEOTRAVAUX : - 1 896.33 euros H.T.
- Déduction des installations de chantier : - 3 575.68 euros H.T.
- Suppression des prestations de démolition d'anciens emmarchements et de bouchement d'une baie au R+2 : - 1 276.93 euros H.T.

L'ensemble de ces modifications représente une plus-value d'un montant de **17 309.04 euros H.T.**

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

Le présent avenant entrera en application à compter de sa notification.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de la tranche optionnelle 2 :

NON  OUI

Montant de l'avenant en application de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique :

- Taux de TVA : 20 %
- **Montant HT : 5 578.69 euros**
- Montant TTC : 6 694.43 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : + 0.54 % du montant total du marché initial TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE 1 + TRANCHE OPTIONNELLE 2 + TRANCHE OPTIONNELLE 3.

Montant de l'avenant en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande

- Taux de TVA : 20 %
- **Montant H.T. : 17 309.14 euros**
- **Montant TTC : 20 770.97 euros**
- % d'écart introduit par l'avenant : + 1.66 % du montant total du marché initial TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE 1 + TRANCHE OPTIONNELLE 2 + TRANCHE OPTIONNELLE 3.
- **% d'écart cumulé : + 3.51 %**

Nouveau montant du marché public :

Montant initial Tranche Ferme (TF) :	301 118.49 euros H.T.
Montant AVENANT n° 1 (TF) :	1 602.24 euros H.T.
Montant AVENANT n° 2 (TF) :	8 407.14 euros H.T.
<b>Montant TF + AV 1 (TF) + AV 2 (TF) :</b>	<b>311 127.87 euros H.T.</b>
Montant initial Tranche Optionnelle 1 (TO1) :	323 294.41 euros H.T.
Montant AVENANT 1 – TO1 :	10 880.92 euros H.T.
Montant AVENANT 2 – TO1 :	9 316.67 euros H.T.
Montant AVENANT 3 – TO1 :	8 201.81 euros H.T.
Montant AVENANT 4 – TO1 :	54 860.00 euros H.T.
Montant AVENANT 5 – TO1 :	17 505.32 euros H.T.
<b>Montant TO1 + AV1-TO1 + AV2-TO1 + AV3-TO1 + AV4-TO1 + AV5-TO1 :</b>	<b>424 059.30 euros H.T.</b>
Montant initial Tranche Optionnelle 2 (TO2) :	162 804.32 euros H.T.
Montant AVENANT 1 – TO2 :	- 9 805.59 euros H.T.
<b>Montant TO2 + AV1-TO2 :</b>	<b>152 998.73 euros H.T.</b>
Montant initial Tranche Optionnelle 3 (TO3) :	255 402.94 euros H.T.
Montant AVENANT 1 – TO3 :	22 887.83 euros H.T.
<b>Montant TO3 + AV1-TO3 :</b>	<b>278 290.77 euros H.T.</b>
Montant initial TF + TO1 + TO2 + TO3 :	1 042 620.16 euros H.T.
<b>Nouveau montant TF + TO1 + TO2 + TO3 :</b>	<b>1 166 476.67 euros H.T.</b>

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

A Pernes-les-Fontaines, le

Le Maire,

Didier CARLE

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

10\_RU-084-218400885-20230425-DH2023\_30-0

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*